

## CHAPITRE XXXII.

**LES ESSAIS CONSTITUTIONNELS; LA GUERRE DE PRUSSE (1860-1866).**

Retour au régime constitutionnel; patentes d'octobre 1860 et de février 1861. — Opposition des nationalités aux réformes centralistes; l'insurrection de Pologne (1863). — Guerre avec la Prusse et l'Italie; l'Autriche exclue de l'Allemagne; perte de la Vénétie (1866).

**Retour au régime constitutionnel; patentes d'octobre 1860 et de février 1861.**

Ainsi le régime absolutiste et centralisateur n'avait abouti qu'au démembrement de la monarchie. Dans sa défaite elle pouvait à peine compter sur la fidélité de ses peuples: quelques-uns d'entre eux s'étaient réjouis franchement de ses désastres. On racontait que des régiments hongrois ou slaves s'étaient débandés pour ne pas combattre. En Bohême les paysans disaient: « Si nous sommes vaincus, nous aurons la constitution; si nous sommes vainqueurs, nous aurons l'inquisition. » Le souverain comprit qu'il avait fait fausse route et congédia le ministre dont le nom est resté attaché à cette fatale période, Alexandre Bach; puis, après quelques hésitations, il entreprit une série de réformes tendant à introduire peu à peu dans ses États le régime constitutionnel. Il créa d'abord un conseil de l'empire renforcé (6 mars 1860), c'est-à-dire qu'il ajouta à son conseil habituel trente-huit mem-